

Le Principal  
Aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

**Objet : Calendrier de fin d'année**

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

**1. ASSIDUITÉ**

Les cours et la demi-pension seront assurés jusqu'au **Vendredi 21 juin 2019 inclus** : il est important que votre enfant soit présent jusqu'à cette date afin de mener à bien l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation. **Du 24 au 26 juin inclus**, les élèves sont libérés pour réviser les épreuves du D.N.B.

**2. EXAMENS**

▪ **L'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> passera les épreuves du Diplôme National du Brevet :**

- **Mercredi 22 mai 2019** : Épreuve orale basée sur les enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.
- **Jeudi 27 juin 2019 de 9h à 12h15** : Epreuve de Français **et de 14h30 à 16h30** : Epreuve de Mathématiques. **La demi-pension fonctionnera.**
- **Vendredi 28 juin 2019 de 9h00 à 11h** : Epreuve d'Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique **et de 13h30 à 14h30** : Epreuve de Sciences. **La demi-pension fonctionnera.**
- Les convocations au D.N.B. seront remises **début Juin.**

**3. BOURSE DE LYCEE**

Les demandes de bourse de lycée pour la rentrée prochaine doivent être réalisées en ligne sur <https://teleservices.ac-nice.fr/ts> en utilisant votre identifiant ATEN (fourni par le collège en début d'année) ou France connect à **partir du 28 mars jusqu'au 4 juillet 2019.**

**4. CONSEILS DE CLASSE**

Les Conseils de classe se dérouleront **Lundi 3 juin (classes de 3A-3D-3F) et Mardi 4 juin 2019 (classes de 3B-3C-3E-3G).** Le bulletin de votre enfant sera publié sur Pronote dès le lendemain et mentionnera la proposition du conseil de classe. En cas de désaccord, la famille devra prendre rendez-vous avec le Principal le **Mercredi 5 Juin (3A-3D-3F) et Jeudi 6 juin (3B-3C-3E-3G)**, ces dates sont impératives en raison de la Commission d'appel qui se déroulera le **Jeudi 20 juin 2019.**

**5. MANUELS SCOLAIRES**

La restitution des manuels s'effectuera du **18 au 24 Juin** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

**6. RÉSULTATS DES AFFECTATIONS ET EXAMENS**

- Les résultats des affectations post 3<sup>ème</sup> seront publiés **Vendredi 28 juin à partir de 14h30** sur le site internet <https://extranet.ac-nice.fr/affelnet-lycee-resultats>, les familles devront se munir du numéro INE et de la date de naissance de leur enfant.
- Les parents devront **impérativement** se connecter avec leur identifiant ATEN fourni par le collège en début d'année à l'adresse <http://iscol.ac-nice.fr/ts> à partir du **28 juin pour préinscrire leur enfant au lycée d'affectation puis finaliseront l'inscription en se rendant physiquement au lycée avant le 5 juillet.**
- Les élèves et les parents des élèves non affectés seront accueillis par la psychologue de l'Education Nationale (conseillère d'orientation) **Mardi 2 juillet 2019 pour un entretien de situation.**
- **Les résultats du Diplôme National du Brevet seront affichés le Mardi 9 juillet 2019 (date à confirmer).** Les diplômes seront remis aux élèves lors d'une cérémonie républicaine qui se déroulera en octobre 2019 (l'information figurera sur le site internet du collège).

**7. TENUE**

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2 du Règlement Intérieur instituant qu'une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

**8. REMISE DES PRIX**

Afin de récompenser les élèves qui le méritent, j'ai souhaité instituer une cérémonie de remise des prix de fin d'année qui se déroulera le **Mercredi 26 Juin de 9h à 11h30.** A cette fin, les cours ne seront pas assurés durant la journée et les élèves récompensés ainsi que leurs parents sont cordialement invités à participer à cette cérémonie conviviale.

**9. PERMANENCE ADMINISTRATIVE**

Une permanence administrative sera assurée du **Lundi 8 Juillet au Vendredi 12 Juillet 2019**, date de fermeture de l'établissement, de **9h00 à 12h00** exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant, et vous prie de croire, Monsieur Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le .....  
Signature du responsable légal



Le Principal,  
F. ESCALLIER-DURONT